



## À QUOI SERT L'ARMÉE DE TERRE ?

*L'armée de Terre sert d'abord à combattre, pour défendre la France et ses intérêts.*

### 1. Le milieu terrestre : milieu de vie, enjeu des conflits et lieu de la décision.

#### 1.1. La nature profonde de la guerre : liée à l'homme et au pouvoir.

- ▼ **La guerre est un acte humain intrinsèquement social et politique.** Quelle que soit la forme qu'elle peut prendre, évolutive selon les conditions géopolitiques, sociales ou encore techniques du moment, son enjeu est et restera d'imposer la volonté, de conquérir le pouvoir et la souveraineté, sur un groupe humain, le territoire qu'il occupe, les ressources qu'il recèle.

#### 1.2. Le milieu terrestre : milieu social, lieu du début et de la fin de la guerre.

- ▼ **La guerre moderne et les évolutions technologiques n'ont pas rendu l'affrontement au sol accessoire.** Le milieu terrestre, habitat naturel de l'homme, demeure le milieu des débuts et de la fin d'une guerre ; le milieu où se noue la paix ; un milieu complexe exigeant des facultés de compréhension développées.

### 2. L'état du monde : nouveaux espaces stratégiques et nouveaux champs de conflit.

Trois réalités caractérisent l'état du monde, dont la combinaison conduit à une nouvelle grammaire stratégique.

#### 2.1. La révolution numérique.

- ▼ **Ouvrant de nouveaux champs à l'activité humaine, notamment dans le milieu cybernétique, la révolution numérique crée de nouveaux espaces de conflictualité systématiquement disputés, qui estompent les distinctions entre front et profondeur, avant et arrière.** Les armées doivent pouvoir y agir, quelle que soit l'intensité de leur engagement, en conjonction avec leurs actions dans les champs matériels.
- ▼ **Cette révolution nourrit également une nouvelle course aux armements.** Qu'il s'agisse d'une course aux capacités de rupture, technologiquement discriminantes et accessibles à un nombre restreint de grandes puissances (spatial, hyper-vélocité, quantique), ou de l'accès libéralisé à des technologies nivelantes à la portée de la plupart des Etats ou de groupes armés infra-étatiques (drones et munitions rodeuses, capacités d'action dans l'espace cybernétique), ce « réarmement généralisé » impose à l'armée de Terre un effort permanent de modernisation et d'adaptation, pour éviter tout dépassement « par le bas ou par le haut ».

#### 2.2. Le retour des « menaces de la force ».

- ▼ **Les « menaces de la force » redeviennent un outil du grand jeu :** le « mercure » des ambitions de puissance n'a jamais été aussi haut depuis la fin de la Guerre froide. L'affirmation rapide et désinhibée d'« Etats-puissances », fondant leur stratégie sur le rapport de force, l'intimidation et les faits accomplis géopolitiques, met au défi le droit international et la stabilité mondiale. L'hypothèse d'un affrontement majeur est redevenue possible. L'armée de Terre doit être prête à cette hypothèse, la plus dangereuse, même si elle n'est pas la plus probable.

#### 2.3. La rémanence des « risques de la faiblesse ».

- ▼ **Les « risques de la faiblesse » restent au cœur de l'action des forces terrestres :** États faillis, espaces sans contrôle devenus sanctuaires pour des groupes armés, terrorisme, trafics illicites, transitions démographiques, désordres climatiques... les risques de la faiblesse demeurent et menacent la sécurité aux portes de l'espace européen. C'est à ce « quotidien des crises » que répondent aussi les forces terrestres françaises (hypothèse d'engagement la plus probable). L'expérience des opérations récentes en Irak, en Afghanistan ou au Sahel ne doivent pas disqualifier l'action armée dans ces espaces.

## 2.4. Hybridité et zone grise : nouvelle grammaire stratégique.

- ▼ **Dans ce contexte, le visage de la guerre se complexifie, et la frontière entre paix et guerre s'estompe.** Certains Etats, s'appuyant sur la puissance de leurs moyens militaires et leur capacité de commandement intégrée, cherchent à conduire une « guerre indiscernable » pour imposer leur volonté dans la confusion apparente. Pouvant prendre une forme hybride, notamment par l'usage de moyens non militaires, ces nouveaux types d'affrontement restent au seuil du conflit ouvert, dans une « zone grise » à la limite de la légalité et de la légitimité.
- ▼ **Cette nouvelle « grammaire stratégique »**, articulée autour de l'imbrication entre phases de compétition, de contestation et éventuellement d'affrontement, impose à l'armée de Terre d'adapter et de moduler ses capacités de réponse et d'action, en contribuant à une stratégie globale, multi-milieus et multi-champs, pour agir sur l'ensemble du spectre de la conflictualité, et l'emporter avant la « montée aux extrêmes », en « gagnant la guerre avant la guerre ».

## 3. Face aux désordres du monde, la France a l'ambition d'une « puissance d'équilibre ».

### 3.1. Une place singulière dans le grand jeu mondial.

- ▼ **Par sa géographie** : présente sur tous les océans et quasiment tous les continents, elle noue des relations stratégiques avec de nombreux partenaires, qu'il s'agisse d'Etats de manière bilatérale, ou au sein d'organisations régionales dont elle est parfois le seul représentant européen.
- ▼ **Par son statut d' « Etat doté »** : qui implique, en se mettant à l'abri d'une menace directe contre ses intérêts vitaux, de faire respecter les règles de la grammaire de dissuasion, dont la non-prolifération.
- ▼ **Par ses alliances** : membre permanent du CSNU, membre fondateur de l'OTAN et de l'UE, la France affirme son engagement dans une « communauté de destin » avec ses alliés et partenaires, et sa volonté de tenir ses engagements internationaux, en s'appuyant notamment sur un système de défense crédible.
- ▼ **Par l'influence** qu'elle exerce, du fait de son histoire, et qui se traduit par un positionnement international parfois contesté mais toujours attendu, comme une forme d' « autorité morale » dont près de 300 millions d'hommes parlent encore la langue et sont autant d'acteurs de son rayonnement intellectuel et culturel.

### 3.2. Une ambition soutenue par une stratégie globale qui repose sur :

- ▼ **Le respect de la primauté du droit international**, selon les principes fixés par les Nations unies : multilatéralisme, intangibilité des frontières, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, règlement pacifique des conflits.
- ▼ **La recherche de la préservation d'une architecture de sécurité**, malgré l'effondrement des mécanismes issus de la Guerre froide, notamment les traités de désarmement et de limitation des armements.
- ▼ **Le refus d'entrer dans une logique d'opposition bipolaire**, dont la confrontation Chine-USA serait la nouvelle matrice, en préservant sa posture singulière de non alignement systématique.

### 3.3. Une politique de défense fondée sur l'affirmation de la souveraineté et la capacité à peser.

Cette posture singulière de « puissance d'équilibre », définie non seulement à partir des menaces, mais aussi des intérêts, nécessite une politique de défense forte, reposant sur deux critères fondamentaux :

- ▼ Conserver en permanence son **autonomie d'appréciation, d'alerte et d'action**, pour **défendre le sanctuaire national** et les intérêts du pays.
- ▼ Manifester la **solidarité stratégique avec les alliés** et **détenir la capacité d'entraînement** des partenaires, en disposant de l'aptitude à prendre la tête d'une coalition comme **nation-cadre**.

## 4. L'armée de Terre est un bras armé de cette stratégie globale.

Au service de cette stratégie globale, l'armée de Terre doit pouvoir **répondre de manière décisive à tous les types d'engagement**, de la prévention des crises à un affrontement majeur en coalition.

### 4.1. Un engagement permanent dans trois « espaces stratégiques ».

▼ **La protection de la population et du territoire national et la participation à la résilience de la nation** : en appui des forces de sécurité intérieure, les forces terrestres sont déployées au quotidien et peuvent s'engager dans des missions de protection (*OP Sentinelle*), de souveraineté, d'assistance aux populations ou de DOT, en métropole comme outre-mer. Elles contribuent à l'esprit de défense.

▼ **La solidarité stratégique et la crédibilité des engagements internationaux de la France, particulièrement en Europe** : les forces terrestres, puissantes, modernes et entraînées, permettent à la France de répondre aux exigences de ses alliances, accords de défense et partenariats stratégiques, en garantissant notamment sa capacité à s'engager en coalition comme nation-cadre (disponibilité d'un PC de corps d'armée et d'une division).

Cette posture contribue à signaler la volonté militaire, à travers l'organisation ou la participation à des exercices de déploiement significatifs renforçant la crédibilité de l'appareil de défense.

Elle s'appuie également sur une force de frappe aéroterrestre immédiatement employable dans la profondeur pour devancer les stratégies de fait accompli de certains compétiteurs.

▼ **La prévention dans la compétition et la contestation** : véritables « sentinelles avancées », les forces terrestres prépositionnées dans les DROM-COM ou dans des pays étrangers à proximité des zones de crise contribuent à des actions de partenariat opérationnel avec de nombreux Etats (équipement, formation, entraînement, accompagnement au combat), au sein d'un dispositif global interministériel, voire interalliés, tout en constituant un échelon de réaction immédiate en cas de crise.

Elles participent également aux actions d'influence dans le champ informationnel, pour consolider la légitimité de la France face à des compétiteurs cherchant à discréditer son action et à entamer la confiance de ses partenaires.

En s'engageant **au cœur ou à proximité de « zones grises » contestées**, au sein de manœuvres interarmées et par des modes d'action nouveaux, elles permettent de **peser sur la définition de nouveaux équilibres**.

### 4.2. Un engagement « tous moyens réunis », pour remplir son contrat opérationnel.

▼ **Conformément à son contrat opérationnel, l'armée de Terre peut s'engager sur tout type de théâtre d'opération, si nécessaire jusqu'à l'engagement majeur** : elle peut assumer, comme nation-cadre, le commandement d'un corps d'armée multinational et déployer sur un théâtre lointain des forces extrêmement puissantes jusqu'au volume d'une division, face à un ennemi à parité, pour s'engager dans un affrontement de haute intensité.

▼ Les forces terrestres assureraient **simultanément la couverture de cette action principale**, en défendant les points d'appui outre-mer et à l'étranger, en protégeant les lignes de communication et de soutien logistique depuis la métropole et en contribuant à la protection des populations et du territoire national pouvant être la cible d'attaques indirectes (CYBER, sabotages, contestations instrumentalisées et désinformation).

### 4.3. Les qualités foncières pour répondre aux défis de la nouvelle escrime stratégique de la « guerre avant la guerre ».

▼ **L'armée de Terre dispose de qualités foncières adaptées et évolutives** : large spectre de capacités les plus modernes, aptitude à opérer avec une grande souplesse et des modes d'action innovants, plasticité des déploiements, capacité à fédérer les partenaires, et surtout forces morales et solidité de la chaîne de commandement.

▼ **L'organisation de l'armée de Terre « Au contact » lui confère une cohérence et une polyvalence globales**, qui lui permet de moduler ses effets grâce à une génération de force adaptée à chaque situation, plutôt qu'une spécialisation de ses unités pour la protection, la prévention ou la solidarité stratégique.

## 5. L'armée de Terre, institution au service de l'édifice national.

Au-delà de la défense directe par l'action militaire des intérêts stratégiques du pays, l'armée de Terre contribue puissamment à sa cohésion et à la préservation de l'édifice national.

### 5.1. Cohésion institutionnelle.

- ▼ S'appuyant sur le principe de **disponibilité en tous lieux et en tout temps**, l'armée de Terre est capable d'agir dans les situations les plus dégradées et contribue à la résilience de la Nation.

### 5.2. Cohésion sociale.

- ▼ Véritable « **concentré de France** » représentatif de la jeunesse du pays, l'armée de Terre offre à chaque Français une opportunité de gravir l'escalier social par le mérite et l'effort personnel.

### 5.3. Cohésion territoriale.

- ▼ **Armée des territoires** présente dans 80 départements métropolitains et outre-mer à travers son maillage de plus de 550 implantations et garnisons, l'armée de Terre irrigue en profondeur les tissus locaux, qu'il s'agisse de la consommation de biens et de services, des compétences apportées par les conjoints installés ou des services liés à l'enfance générés par la présence de nombreuses familles dans des villes de tailles très diverses.

### 5.4. Souveraineté industrielle.

- ▼ Équipée de matériels nombreux, variés et dotés de technologies de pointe, en très grande majorité conçus et fabriqués en France, l'armée de Terre entretient par sa commande publique un tissu industriel, notamment de PME, indispensable à la souveraineté industrielle du pays.

### 5.5. Cohésion nationale.

- ▼ Forte de ses principes fondateurs et de ses valeurs, touchant chaque année près de 40 000 jeunes gens (5% d'une classe d'âge), l'armée de Terre constitue **un puissant levier de cohésion nationale et de diffusion de l'esprit de défense, reconnu par tous les Français.**

## 6. L'armée de Terre en 2022 : un plan pour développer les atouts de la puissance terrestre.

### 6.1. Supériorité opérationnelle : durcir l'armée de Terre.

L'armée de Terre est engagée dans une modernisation profonde. Son plan stratégique « *Supériorité opérationnelle* » vise à **durcir ses capacités de combat** pour mieux répondre aux défis sécuritaires du pays et rester l'armée de Terre dont la France a besoin, en :

- ▼ **Disposant d'hommes « à la hauteur de chocs futurs »**, mieux formés, mieux entraînés et dont les forces morales auront été consolidées.
- ▼ **Exploitant des équipements modernes pour surclasser l'adversaire**, à travers le renouvellement de nombreux matériels majeurs et l'exploitation de la révolution numérique appliquée aux opérations.
- ▼ **Améliorant les capacités d'entraînement des unités aéroterrestres et en durcissant les standards** pour répondre à tous les types d'engagement, jusqu'à l'affrontement majeur.
- ▼ **Transformant en profondeur le fonctionnement de l'armée de Terre**, pour le rendre plus réactif, plus simple, mieux ordonné au principe de subsidiarité (responsabilisation) et mieux ajusté aux besoins des opérations.

### 6.2. Des ressources pour rester décisif.

- ▼ Ce plan appelle des ressources à la hauteur des ambitions du pays et des menaces contre les intérêts français.
- ▼ **Ces ressources (50Mds € pour la mission Défense en 2025)** doivent permettre de garantir la fidélisation des soldats, *prunelle de nos yeux*, de poursuivre la modernisation engagée et de garantir le niveau d'activité et de stocks nécessaires aux engagements les plus durs, tout en accroissant la réactivité opérationnelle d'une armée de Terre cohérente, équilibrée et crédible.